

**Accord relatif au comité d'entreprise
européen d'XXXXXXX**

Les soussignés :

La **société XXXXXXX**, représentée par Monsieur J ABCDE, en sa qualité de Directeur des Ressources Humaines Groupe ;

Représentant la Direction

D'une part,

et

- D H, représentant au GSN pour le Siège du Groupe (XXXXXXX), YYYY et ZZZ France
- P P, représentant au GSN pour l'Autriche (XXXXXXX Austria)
- E D, représentant au GSN pour la Belgique (XXXXXXX Belgium)
- T O, représentant au GSN pour la Bulgarie (XXXXXXX Bulgaria et ZZZ Bulgaria)
- L L, représentant au GSN pour la République Tchèque (XXXXXXX CZ et ZZZ CZ)
- O C, représentant au GSN pour le Danemark (AAAAA Denmark)
- V T, représentant au GSN pour l'Estonie (ZZZ Estonia)
- J W, représentant au GSN pour la Finlande (XXXXXXX Finland)
- P P, représentant au GSN pour la France (XXXXXXX France)
- E L, représentant au GSN pour la France (BBBBBB France)
- J B, représentant au GSN pour la France (BBBBBB France)
- C K, représentant au GSN pour l'Allemagne, absente, dûment représentée par Joachim P (ZZZ Germany)
- M O, représentant au GSN pour l'Allemagne (XXXXXXX Deutschland)

**Agreement on the European Works
Council of XXXXXXX**

The undersigned:

XXXXXXX, represented by Mr J ABCDE, in his capacity as Group Director of Human Resources;

Representing the Management

As the party of the first part,

and

- D H, representative on the SNB for head office (XXXXXXX), YYYY and ZZZ France
- P P, representative on the SNB for Austria (XXXXXXX Austria)
- E D, representative on the SNB for Belgium (XXXXXXX Belgium)
- T O, representative on the SNB Bulgaria (XXXXXXX Bulgaria and ZZZ Bulgaria)
- L L, representative on the SNB for the Czech Republic (XXXXXXX CZ et ZZZ CZ)
- O C, representative on the SNB for Denmark (AAAAA Denmark)
- V T, representative on the SNB for Estonia (ZZZ Estonia)
- J W, representative on the SNB Finland (XXXXXXX Finland)
- P P, representative on the SNB (XXXXXXX France)
- E L, representative on the SNB for France (BBBBBB France)
- J B, representative on the SNB for France (BBBBBB France)
- C K, representative on the SNB for Germany, absent, duly represented by Joachim P (ZZZ Germany)
- M O, representative on the SNB for Germany (XXXXXXX Deutschland)

- S M, représentant au GSN pour la Grèce (XXXXXXXX Greece)
- N P, représentant au GSN pour la Hongrie (XXXXXXXX, ZZZ Hungary et DDDDD Hungary)
- De S, représentant au GSN pour l'Italie (XXXXXXXX Italia, ZZZ, EEEEE)
- S C, représentant au GSN pour l'Italie (XXXXXXXX Italia, ZZZ, EEEEE)
- Z K, représentant au GSN pour la Lituanie (ZZZ Lituania et AAA Lituania)
- F T, représentant au GSN pour le Luxembourg (XXXXXXXX Luxembourg)
- J B, représentant au GSN pour les Pays-Bas (ZZZ Netherlands)
- G B, représentant au GSN pour la Pologne (XXXXXXXX Poland, ZZZ Poland et AAA Poland)
- E V, représentant au GSN pour le Portugal (XXXXXXXX Portugal)
- G T, représentant au GSN pour la Roumanie (XXXXXXXX Romania, ZZZ Romania et GGG Romania)
- M H, représentant au GSN pour la Slovaquie (XXXXXXXX Slovakia et ZZZ Slovakia)
- V P, représentant au GSN pour l'Espagne (XXXXXXXX Spain et ZZZ Spain)
- V L, représentant au GSN pour la Suède (XXXXXXXX Sweden)

Représentant les salariés

D'autre part,

ci-après ensembles définies les "**Parties**",

ont établi ensemble le présent accord sur le Comité d'entreprise européen.

- S M, representative on the SNB for Greece (XXXXXXXX Greece)
- N P, representative on the SNB Hungary (XXXXXXXX, ZZZ Hungary and DDDDD Hungary)
- De S, representative on the SNB for Italy (XXXXXXXX Italia, ZZZ, EEEEE)
- S C, representative on the SNB Italy (XXXXXXXX Italia, ZZZ, EEEEE)
- Z K, representative on the SNB Lituania (ZZZ Lituania and AAA Lituania)
- F T, representative on the SNB Luxembourg (XXXXXXXX Luxembourg)
- J B, representative on the SNB for Netherlands (ZZZ Netherlands)
- G B, representative on the SNB Poland (XXXXXXXX Poland, ZZZ Poland and AAA Poland)
- E V, representative on the SNB for Portugal (XXXXXXXX Portugal)
- G T, representative on the SNB for Romania (XXXXXXXX Romania, ZZZ Romania and GGG Romania)
- M H, representative on the SNB for Slovakia (XXXXXXXX Slovakia and ZZZ Slovakia)
- V P, representative on the SNB for Spain (XXXXXXXX Spain and ZZZ Spain)
- V L, representative on the SNB for Sweden (XXXXXXXX Sweden)

Representing the employees

As the party of the second part,

hereinafter jointly referred to as the "**Parties**",

have jointly established this Agreement on the European Works Council.

RECITALS



PREAMBULE

Implanté au sein de 46 pays dans le monde, le Groupe XXXXXXXX a une dimension internationale.

XXXXXXX et les représentants des salariés souhaitent développer et faciliter un dialogue social à échelle européenne.

Un dialogue européen permet de développer une conscience et un sentiment d'appartenance commun à XXXXXXXX au niveau européen.

XXXXXXX et les représentants des salariés considèrent que l'Europe est le lieu important pour un dialogue et une concertation de qualité au bénéfice des salariés et de l'entreprise.

Ainsi, conformément aux articles L. 2352-16 et suivants du code du travail, il est procédé à la mise en place d'un comité d'entreprise de la société européenne (le "CEE") par le présent accord ("Accord").

Le CEE a pour vocation de réunir les intérêts de l'entreprise et des salariés sur une démarche constructive en traitant de l'ensemble des questions de caractère transnational dans un esprit de concertation et de dialogue.

DEFINITIONS

Chaque fois qu'ils sont utilisés dans le présent Accord, les termes ci-après ont les significations suivantes :

- **Consultation** : signifie l'établissement d'un dialogue et d'échanges de vues entre les représentants des salariés et la Direction Générale ou tout autre membre de la Direction approprié, à un moment, d'une façon et avec un contenu qui permettent aux représentants des salariés d'exprimer, sur la base des informations fournies, un avis sur les mesures proposées qui font l'objet de la consultation,

Established in 46 countries around the world, the XXXXXXXX Group has an international dimension.

XXXXXXX and employee representatives wish to initiate and facilitate labor-management dialogue at European level.

The establishment of a European dialogue will make it possible to develop a European awareness and a shared sense of belonging to XXXXXXXX.

XXXXXXX and the employee representatives agree that Europe must become an essential place for quality consultation and dialogue to the benefit of employees and the company.

Thus, in accordance with Article L. 2352-16 et seq stated in the French Labor code, a European Works Council ("the **EWC**") is established under this Agreement (the "**Agreement**").

The EWC will aim to unite the interests of the company and employees around a constructive approach by dealing with all matters of a transnational nature in a spirit of consultation and dialogue.

DEFINITIONS

Each time they are used in this Agreement, the terms below have the following meanings:

- **Consultation**: means the establishment of dialogue and exchange of views between employees' representatives and XXXXXXXX management or any more appropriate level of management, at such time, in such fashion and with such content as enables employees' representatives to express an opinion on the basis of the information provided about the proposed measures to which the consultation is

sans préjudice des responsabilités de la Direction.

- **CEE** : comité d'entreprise européen institué par le présent Accord.
- **GSN (Groupe Spécial de Négociation)** : groupe ayant pour mission de déterminer avec les dirigeants les modalités de mise en place et de fonctionnement du CEE, lesdites modalités figurant dans le présent Accord.
- **XXXXXXX** : XXXXXXXX SE et ses filiales des pays de l'Union Européenne.
- **Filiales** : les entreprises détenues par XXXXXXXX SE à plus de 50% et situées au sein de l'Union Européenne.
- **Information** : transmission de données par l'employeur aux représentants des salariés afin de leur permettre de se familiariser avec le sujet et de l'examiner, à un moment, d'une façon et avec un contenu qui permettent aux représentants des salariés de procéder à une évaluation approfondie de l'impact éventuel et, le cas échéant, de se préparer à une consultation.

* * *

Article I. OBJET DE L'ACCORD

Le CEE est un organe d'information et de consultation des salariés par l'intermédiaire de leurs représentants sur toutes questions intéressant XXXXXXXX dans son ensemble.

L'information et la consultation du CEE permet d'organiser un échange de vues, d'établir un dialogue avec les représentants des salariés et de transmettre aux dits représentants des

related.

- **EWC**: European Works Council established by this Agreement.
- **SNB (Special Negotiating Body)**: a body whose mission is to liaise with senior management to determine the procedures for the set-up and functioning of the EWC, the said procedures being stipulated herein.
- **XXXXXXX**: XXXXXXXX SE and its subsidiaries in the countries of the European Union.
- **Subsidiaries**: companies more than 50% owned by XXXXXXXX SE and located within the European Union.
- **Information**: means transmission of data by the employer to the employees' representatives in order to enable them to acquaint themselves with the subject matter and to examine it; information shall be given at such time, in such fashion and with such content as are appropriate to enable employees' representatives to undertake an in-depth assessment of the possible impact and, where appropriate, prepare for consultation.

* * *

Article I. PURPOSE OF THE AGREEMENT

The EWC is a body, the role of which is to inform and consult employees through their representatives on all questions of interest to XXXXXXXX as a whole.

Informing and consulting the EWC makes it possible to organize an exchange of views, establish a dialogue with employee representatives and provide the said employee representatives with the data

données leur permettant de prendre connaissance des sujets traités au sein de l'entreprise dans sa dimension européenne et de se faire leur propre opinion sur les questions discutées.

Article II. CHAMP D'APPLICATION ET CHAMP D'INTERVENTION

2.1. Champ d'application territorial

L'Accord s'applique au sein de l'entreprise dominante d'XXXXXXX, XXXXXXX SE, ainsi que ses Filiales.

La liste des entreprises entrant dans le champ d'application territorial de l'Accord au jour de sa signature figure en annexe (Annexe 1).

Le périmètre ainsi défini fera l'objet d'un examen à chaque renouvellement du CEE, afin de tenir compte des évolutions intervenues au sein d'XXXXXXX et procéder, conformément aux dispositions prévues à l'article 3.2 concernant la répartition des sièges entre les Etats, aux ajustements nécessaires.

En cas d'acquisition par XXXXXXX d'une Filiale située dans un Etat membre déjà représenté au CEE, et si cette dernière bénéficie d'une représentation du personnel de plus de 2% sur le total des effectifs en Europe, un représentant de cette Filiale pourra assister, en tant qu'invité ayant voix consultative, aux réunions du CEE, jusqu'au renouvellement du CEE.

En cas d'acquisition par XXXXXXX d'une Filiale située dans un Etat membre non encore représenté au CEE, cette Filiale pourra désigner, parmi ses employés, conformément à la législation en vigueur, un représentant de cette Filiale, ayant voix délibérative aux réunions du CEE. Le

allowing them to become familiar with the topics being dealt with in the company in its European dimension and to develop own opinions about the questions discussed.

Article II. SCOPE OF APPLICATION AND INTERVENTION

2.1. Territorial scope of application

The Agreement applies within the dominant company of XXXXXXX, XXXXXXX SE, and its Subsidiaries.

The list of companies falling within the Agreement's territorial scope of application on the date of its signature is appended hereto (Appendix 1).

The scope thus defined will be reviewed at each renewal of the EWC, in order to take account of developments at XXXXXXX and to proceed, in accordance with the provisions of Article 3.2 regarding the distribution of seats between the States, with the necessary adjustments.

In the event of acquisition by XXXXXXX of a Subsidiary located in a Member State already represented at the EWC, and if it benefits from an employee representation of more than 2% of the total amount of employees in Europe, a representative of this Subsidiary may attend the meetings of the EWC, as a guest in an advisory capacity, through to the renewal of the EWC.

In the event of acquisition by XXXXXXX of a Subsidiary located in a Member State not represented at the EWC, this Subsidiary will be able to designate among its employees, in accordance with current legislation, a representative of this Subsidiary with voting rights at the meetings of the EWC. The

mandat de ce représentant courra jusqu'au renouvellement du CEE.

2.2. Champ d'intervention matériel

La compétence du CEE porte sur les questions transnationales.

Une question ou un sujet est considéré comme transnational lorsqu'il concerne ou impacte au moins deux Etats membres du périmètre du CEE.

La qualité de sujet transnational est un élément décidé, en concertation, entre le Président et le Secrétaire.

Article III. COMPOSITION

Le CEE est constitué de représentants de la direction d'XXXXXXX (la "**Direction**") et de représentants des salariés d'XXXXXXX.

3.1. Représentants de la Direction

Le Directeur des Ressources humaines Groupe (le "**Président du CEE**") représente la Direction. Ce dernier a la possibilité de procéder à une délégation de pouvoirs en cas d'indisponibilité.

Le Président du CEE ou son délégataire peut prendre part au vote. En cas d'égalité des voix des membres du CEE, le Président du CEE ou son délégataire bénéficie d'une voix prépondérante pour départager le vote.

Le Président du CEE, ou son délégataire, est assisté de deux assesseurs, le Directeur des Ressources humaines Siège et un membre de la Direction des Ressources Humaines.

representative's term of office will run until the renewal of the EWC.

2.2. Physical scope of intervention

The EWC's jurisdiction covers transnational questions.

A question or topic is deemed to be transnational when it involves or impacts at least two EWC Member States.

The question if a topic is transnational or not is decided in consultation between the President and the Secretary.

Article III. MEMBERS

The EWC consists of representatives of XXXXXXXX management (the "**Management**"), representatives of XXXXXXXX employees.

3.1. Management representatives

The Group Director of Human Resources (the "**Chairman of the EWC**") represents Management. The latter can delegate powers in the event of unavailability.

The Chairman of the EWC or their delegate shall participate in voting. In the event of a tied vote of the members of the EWC, the Chairman of the EWC or their representative has a casting vote to decide the outcome.

The Chairman of the EWC or their delegate, is assisted by two assessors, the Director of Human Resources from head office and a member from Human Resources Management.

Les assesseurs ne disposent pas du droit de vote.

3.2. Représentants des salariés

Les Parties conviennent que la délégation du personnel au CEE sera composée conformément aux règles de constitution du Groupe Spécial de Négociation prévues aux articles L.2352-3 et suivants du Code du travail, notamment en ce qui concerne le nombre de représentants des salariés et la répartition du nombre de représentants entre les différents Etats membres. Au sein de chaque Etat membre, les représentants des salariés seront élus ou désignés selon les règles locales en vigueur pour la constitution du Groupe Spécial de Négociation.

Pour la première mise en place du CEE après l'entrée en vigueur de l'Accord, compte tenu des effectifs d'XXXXXXX au jour de sa conclusion, les représentants des salariés au CEE seront au nombre de 26, représentant les 21 Etats membres de l'Union européenne ou XXXXXXX est présent et seront répartis tel qu'indiqué en Annexe 1.

Comme mentionné à l'Article 2.1. de l'Accord, la liste des sociétés entrant dans le champ d'application territorial de l'Accord sera actualisée en fonction des évolutions intervenues au sein d'XXXXXXX.

Sans préjudice des dispositions de l'Article 2.1, lorsqu'une nouvelle société est répertoriée au sein d'XXXXXXX, elle participe à la prochaine élection à l'échéance normale des mandats.

3.3. Invités

Un invité désigne toute personne ayant compétence pour apporter son expertise sur un des sujets prévus à l'ordre du jour des

The assessors have no voting rights.

3.2. Employee representatives

The Parties agree that the employees representation of the EWC will be composed in compliance with the rules relating to the creation of the Special Negotiating Body, including in relation to the number of employees representatives and the distribution of such representatives among the different member states. Within each member state, the employees representatives shall be elected or appointed according to the local rules applicable to the creation of the Special Negotiating Body.

For the first establishment of the EWC after the entry into force of the Agreement, considering the headcount of XXXXXXX as of the conclusion of the Agreement, the employees representatives will be 26 representing the 21 Member States of the European Union where XXXXXXX is active et shall be distributed according to the table appended as Appendix 1.

As mentioned in Article 2.1. of the Agreement, the list of companies falling within the territorial scope of the Agreement will be updated according to developments within XXXXXXX.

Without prejudice of the provisions of Article 2.1., when a new company is listed within XXXXXXX, it participates in the next election at the normal term of mandates.

3.3. Guests

A guest is any person who has the competence to provide their expertise on one of the topics on the agenda of EWC

réunions du CEE, n'appartenant pas à un syndicat et n'ayant pas de mandat de représentant du personnel. La décision de recourir à un invité sur un sujet en particulier devra être actée par un vote à la majorité des membres du CEE, le Président du CEE ayant toutefois un droit de veto sur cette nomination. L'invité disposera d'une voix consultative sur les sujets qui intéressent le CEE.

3.4. Assistance d'experts

Le CEE peut avoir recours à l'assistance d'experts pour les besoins de ses travaux dans les conditions suivantes :

- au cours de la réunion plénière ordinaire (ou, le cas échéant, au cours de la réunion préalable du Comité restreint) ou au cours de la première réunion extraordinaire sur un sujet soumis à la consultation du CEE, le CEE (ou le comité restreint) peut décider de recourir à l'assistance d'un expert à la majorité des membres représentant les salariés présents. Le choix de l'expert, le périmètre de l'expertise (y compris les documents et informations qui seront fournis à l'expert), le budget maximal dédié aux honoraires de l'expert et la durée de l'expertise seront discutés avec la Direction Générale ;
- dans un délai de 3 jours à compter de la désignation de l'expert, l'expert adressera à la Direction la liste des documents et information sollicités (conforme à celle arrêtée entre la Direction et les représentants au CEE) et la Direction fournira à l'expert ces documents et information dans un délai de 5 jours à compter de la réception de la demande ;
- l'expert remettra son rapport dans le délai convenu entre la Direction et les

meetings, who does not belong to a trade union and who does not have mandate to be a staff representative. The decision to call on a guest for a specific topic shall be formalized by a majority vote of all the EWC members, the Chairman of the EWC nonetheless having a veto over this appointment. The guest will intervene on topics of interest to the EWC in an advisory capacity.

3.4. Assistance by experts

The EWC may decide to be assisted by experts to perform its duties under the following conditions:

- during the ordinary plenary meeting (or during the prior Select Committee meeting, if any) or during the first extraordinary meeting on a matter submitted to the EWC for consultation, the EWC (or the Select Committee) may decide to be assisted by an expert by a majority vote of the EWC representatives. The choice of the expert, the scope of the expertise (including the documents and information that will be provided to the expert), the maximum budget dedicated for the payment of the fees of the expert and the duration of the expertise will be discussed with the Management;
- within a period of 3 days from the appointment of the expert, the expert shall communicate to Management the list of the documents and information requested as part of the expertise (such list to be compliant with the agreement between Management and the EWC representatives) and Management shall provide such documents and information within 5 days from the receipt of such request;
- the expert shall provide its report within

représentants des salariés au CEE, à défaut de quoi la procédure suivra son cours sans suspension ou interruption ;

- l'expert désigné dans les conditions qui précèdent peut librement assister aux réunions du CEE qui portent sur le sujet à propos duquel il a été désigné ;
- l'expert est soumis aux obligations de secret professionnel et de discrétion prévues à l'article 4.5.

3.5. Représentant syndical

Un représentant syndical européen pourra assister aux réunions avec voix consultative si la demande est formulée par la majorité des membres du CEE. Ce dernier sera désigné par la majorité des membres du CEE et invité aux réunions par la Direction. Le représentant ainsi désigné recevra, de la même façon que les membres du CEE, les documents d'information avant les réunions.

3.6. Durée des mandats

Les représentants au CEE sont élus ou désignés pour une durée de quatre ans selon les règles en vigueur au sein de leur pays.

Lors du remplacement en cours de période d'un représentant, le mandat de son successeur ne pourra excéder la durée restant à courir jusqu'au terme des 4 ans en cours.

3.7. Protection des représentants des salariés au CEE

Les représentants des salariés au CEE bénéficient de la protection prévue par la législation ou les usages en vigueur dans leur pays.

the agreed timeframe between Management and the EWC representatives, failing which the procedure will carry on without any suspension or interruption;

- the expert appointed according to this paragraph can freely attend the EWC meetings which deal with the matter in relation to which he or she has been appointed;
- the expert is bound by professional secrecy and a duty of discretion as provided under article 4.5.

3.5. Trade union representative

A European trade union representative may attend meetings in an advisory capacity if it has been required by the majority of EWC members. The latter will be designated by the majority of EWC members, and invited to meetings by Management. In the same way as members of the EWC, the designated representative will receive the information documents prior to meetings.

3.6. Terms of office

The EWC representatives are elected or appointed for a term of four years under the rules in force in their country.

When a representative has to be replaced during the 4 year-period, the mandate of his successor is limited to the time still to cover until the end of the period.

3.7. Protection of employee representatives on the EWC

Employee representatives on the EWC enjoy the protection provided by the law or practice in force in their country.

Article IV. ATTRIBUTIONS DU CEE

4.1. L'information du CEE en séance plénière ordinaire

L'information s'entend comme la transmission de données aux représentants des salariés afin de leur permettre de prendre connaissance du sujet traité et de l'examiner.

Les informations transmises au CEE dans ce cadre sont claires et précises afin de permettre à ses représentants de procéder à une évaluation en profondeur de l'incidence éventuelle des données.

Le CEE est informé une fois par an sur des questions transnationales, à savoir notamment sur les sujets suivants :

- La structure d'XXXXXXX ;
- La situation économique, financière et de l'emploi, et son évolution ;
- La stratégie du Groupe et les développements à venir ;
- L'évolution probable de ses activités ;
- Les investissements ;
- La Responsabilité sociétale et environnementale.

4.2. La consultation du CEE en réunion extraordinaire

La consultation s'entend comme l'organisation d'un échange de vues et l'établissement d'un dialogue avec les représentants des salariés.

La consultation doit permettre aux représentants des salariés d'exprimer, sur la base des informations fournies et dans un délai raisonnable, un avis concernant les

Article IV. POWERS OF THE EWC

4.1. Information for the EWC in ordinary plenary session

Information is understood to mean the transmission of data to employee representatives so that they can acquaint themselves with the topic covered and examine it.

The information transmitted to the EWC in this context is clear and precise so as to enable its representatives to conduct a thorough assessment of the potential impact of data.

The EWC is informed of transnational questions annually, particularly regarding the following topics:

- The structure of XXXXXXXX;
- The employment, economic and financial situation and evolution;
- Group Strategy and Future Development;
- Potential development of the activities;
- Investments;
- Corporate Social and Environmental Responsibility.

4.2. Consultation of the EWC in an extraordinary meeting

Consultation is understood such as the organization of an exchange of views and the establishment of dialogue with employee representatives.

Consultation must enable employee representatives to express an opinion

mesures faisant l'objet de la consultation.

Cet avis pourra être pris en compte au sein d'XXXXXXX, sans préjudice des responsabilités et du pouvoir décisionnaire de l'employeur.

Aux fins de cette consultation, le CEE disposera d'informations précises et écrites sur les sujets traités, conformément aux dispositions de l'article 5.6.

Le CEE sera réuni en réunion extraordinaire et consulté lorsque surviennent les circonstances exceptionnelles suivantes :

- Les changements substantiels concernant l'organisation et l'environnement de travail d'XXXXXXX, ou de nouveaux procédés de fabrication ;
- Les fusions impliquant au moins deux Etats membres ;
- Les licenciements collectifs impliquant au moins deux Etats membres sur un sujet identique.

En outre, en cas de projet transnational important n'entrant pas dans les cas de consultation définis ci-dessus, le CEE peut être réuni en réunion extraordinaire, à la demande de la majorité des représentants des salariés, en accord avec le Président du CEE, ou à l'initiative du Président du CEE.

Enfin, dans le cas où un projet d'offre publique d'acquisition (portant sur le capital d'XXXXXXX SE ou à l'initiative duquel serait une société d'XXXXXXX) entrerait dans les prévisions du présent article, les Parties rappellent que la Direction n'est pas tenue de réunir le CEE préalablement à une telle opération. En revanche, sous les mêmes réserves, la Direction réunira le CEE dans un délai de 10 jours suivant la publication

concerning the measures which are the subject of the consultation, based on the information provided and within a reasonable timeframe.

This opinion may be taken into account within XXXXXXX, without prejudice to the responsibilities and decision-making power of the employer.

For the purposes of this consultation, the EWC will have access to detailed and written information on the topics covered in accordance with the provisions of Article 5.6.

The EWC will be convened in an extraordinary meeting and consulted when the following exceptional circumstances occur:

- Substantial changes concerning organization and XXXXXXX working environment or new manufacturing processes;
- Mergers that affect at least 2 Member States;
- Collective redundancies that affect at least 2 Member States on an identical subject.

In addition, in the event of a major transnational project which does not come under the consultation cases defined above, the EWC may be convened in extraordinary session at the request of the majority of the employee representatives, in agreement with the Chairman of the EWC, or at the initiative of the Chairman of the EWC.

Finally, in the event that a project of public offer (on the share capital of XXXXXXX SE or which would be initiated by a company of XXXXXXX) would fall under the present article, the Parties recall that the Management is not required to convene the EWC prior to such an operation. However, under the same conditions, the

de l'offre afin de lui transmettre des informations sur le contenu de l'offre et sur les conséquences qu'elle est susceptible d'entraîner sur l'emploi.

4.3. Articulation des procédures d'information/consultation du CEE et des procédures d'information / consultation locales

Le CEE et les instances locales concernées sont informés concomitamment sur tout projet de dimension transnationale qui devrait faire l'objet d'une procédure d'information/ consultation du CEE et d'une procédure d'information/consultation locale.

En d'autres termes, l'information / consultation du CEE ne suspend pas les procédures d'information/consultation au niveau local.

Il est toutefois précisé que la procédure d'information/consultation du CEE ne remplace aucunement les procédures d'information/consultation au niveau local.

4.4. Information des représentants du personnel des entreprises d'XXXXXXX par les représentants des salariés au CEE

Les représentants des salariés au CEE informent les représentants du personnel des entreprises d'XXXXXXX ou, à défaut de représentants, l'ensemble des salariés de la teneur et des résultats de la procédure d'information et de consultation mise en œuvre, le cas échéant avec le support du responsable RH ou du General Manager local.

Cette information s'effectue dans le respect des dispositions afférentes au secret

Management will convene the EWC to a meeting to take place within 10 days following the publication of such offer in order to provide them with information on the content of the offer and the consequences it may have on employment.

4.3. Interlinking between the information/consultation procedures of the EWC and local information / consultation procedures

The EWC and the local bodies concerned are informed simultaneously of any project with a transnational dimension which should be the subject of a procedure for information/consultation in respect of the EWC and a local information/consultation procedure.

In other words, the information / consultation in respect of the EWC does not suspend the information/consultation procedures at the local level.

However, it is stipulated that the information/consultation procedure in respect of the EWC in no way replaces the information/consultation procedures at the local level.

4.4. Information for representatives of personnel at XXXXXXX companies by employee representatives on the EWC

Employee representatives on the EWC inform the representatives of employees at XXXXXXX companies or, if there are no such representatives, all employees, of the content and outcome of the information and consultation procedure implemented, with support from the local HR or General Manager if needed.

professionnel et à l'obligation de discrétion mentionnés à l'Article 4.5 de l'Accord.

4.5. Secret professionnel et obligation de discrétion

Les représentants des salariés au CEE ainsi que les experts qui les assistent mentionnés à l'Article 3.4. sont tenus au secret professionnel ainsi qu'à une obligation de discrétion pour toutes les informations présentant un caractère confidentiel et précisées comme telles par XXXXXXXX.

Article V. FONCTIONNEMENT

5.1. Présidence

Les réunions du CEE sont présidées par le Président du CEE ou son délégataire, dans le respect des dispositions de l'article 3.1 du présent Accord.

5.2. Secrétariat

Le Secrétaire est un membre du CEE. Lors de la première réunion du CEE, il est élu à la majorité des voix par les membres titulaires du CEE (Président du CEE inclus).

Un secrétaire adjoint sera élu par le Comité restreint, parmi les membres de ce Comité. Il sera élu à la majorité des votants.

Le Secrétaire a pour mission :

- d'établir l'ordre du jour des réunions en concertation avec le Président du CEE comme indiqué à l'Article 5.5 de l'Accord ;
- de contacter le Président et/ou ses assesseurs en temps utile en cas de questions des élus pour la prochaine réunion ;

This information shall be in compliance with the provisions relating to professional secrecy and the duty of discretion referred to in Article 4.5 of the Agreement.

4.5. Professional secrecy and duty of discretion

Employee representatives on the EWC as well as experts who assist them referred to in Article 3.4 are bound by professional secrecy as well as a duty of discretion with respect to information of a confidential nature and provided as such by XXXXXXXX.

Article V. FUNCTIONING

5.1. Presidency

The EWC meetings are presided by the Chairman of the EWC or their delegate, in accordance with the provisions of Article 3.1 herein.

5.2. Secretariat

The Secretary is a member of the EWC. At the first meeting of the EWC, he is elected by a majority vote of the full members of the EWC (Chairman of the EWC included).

A deputy secretary will be designated by the Select Committee among the Select Committee members. He will be elected by a majority vote.

The Secretary is responsible for:

- fixing the agenda for meetings in consultation with the Chairman of the EWC as specified in Article 5.5 herein ;
- contacting the Chairman/his assessors in due time if there is any question from

- d'assurer la diffusion du compte-rendu des séances prévu à l'Article 5.7 de l'Accord aux membres du CEE ;
- de signer les accords votés par les membres du CEE (il reçoit ainsi délégation de pouvoirs, de la part des membres du CE, pour signer les accords négociés par ces derniers).

5.3. Le Comité restreint du Comité d'entreprise européen

Le Comité restreint a pour mission :

- D'examiner toute question soulevée par les représentants au CEE ;
- D'examiner toute question présentant un caractère d'urgence à la demande de la Direction d'XXXXXXXX SE ;
- Partager l'ordre du jour avec le secrétaire ;
- Préparer si besoin les sujets utiles à la tenue du CEE annuel.

Le Comité restreint est composé :

- D'un membre de la Direction : le Directeur des Ressources Humaines Groupe, éventuellement accompagné d'un assesseur
- Du Secrétaire du CEE
- De 4 autres membres élus parmi les représentants des salariés, à la majorité des voix. Les représentants ne peuvent être du même pays.

Les membres du Comité restreint sont élus lors de la réunion inaugurale qui se tient à l'issue du renouvellement de mandats des membres du CEE.

Si un des membres du Comité restreint démissionne en cours de mandat, son remplaçant sera élu dans les mêmes conditions.

the members for the following meeting;

- ensuring the distribution of the minutes of the sessions provided for in Article 5.7 of the Agreement to members of EWC;
- signing the agreements voted by the EWC members (he thus receives delegation of powers from the members of the EC to sign the agreements negotiated by the latter).

5.3. The Select Committee of the European Works Council

The Select Committee is responsible for:

- Examining any question from the EWC representatives;
- Considering any matter of urgency at the request of the XXXXXXXX SE management;
- Sharing the agenda with the secretary;
- If needed, preparing the useful topics for the annual EWC session.

The Select Committee is composed by:

- One management member: The Director of Human Resources from head office and an assessor if needed.
- The EWC secretary
- Four other members elected among the employees' representatives, by a majority of vote. The representatives cannot be from the same country.

The Select Committee members are elected at the inaugural meeting, which is held following the renewal of the EWC members mandates.

If one of the members of the Select Committee resigns during his/her mandate,

5.4. Tenue des réunions

a) CEE

Le CEE se réunit en séance plénière une fois chaque année, sur convocation du Président, entre les mois de mai et juin.

Cette réunion, sauf contexte sanitaire particulier obligeant à la tenir en visioconférence, se tiendra en présentiel dans un lieu déterminé par la Direction Générale d'XXXXXXX.

Cette réunion pourra se dérouler sur une à deux journées.

Les réunions extraordinaires du Comité restreint peuvent se tenir, à la demande du Président ou à la demande de la majorité des membres du CEE. Sur décision de la Direction Générale, les réunions extraordinaires se tiendront, soit en présentiel, soit en visioconférence, conformément aux conditions décrites aux articles D.2315-1 et D.2315-2 du Code du travail français.

Par ailleurs, outre les trois sujets spécifiquement définis pour les réunions extraordinaires, le CEE peut être réuni en cas de projet transnational important n'entrant pas dans les cas de consultations définis ci-dessus.

Les délibérations en réunion ordinaire et extraordinaire seront réalisées par vote à la majorité des membres.

Concernant le sujet exceptionnel de révision ou de dénonciation de l'accord portant sur le CEE, le vote sera réalisé à la majorité des membres.

his/her replacement member will be elected under the same conditions.

5.4. Conduct of meetings

a) EWC

The EWC meets once a year in plenary session between May and June as convened by the Chairman.

Except in a specific health context where it has to be held in video conferencing, this meeting will be held face-to-face in a location determined by XXXXXXX's General Management.

This meeting could be held on one or two days.

Extraordinary meetings of the Select Committee may be held, at the request of the President or of the majority of EWC members. At the option of XXXXXXX management, these meetings will be held either in persons or by video conferencing according to the provisions of the articles D.2315-1 and D.2315-2 of the French Labour Code.

Besides the three specific matters previously defined, the EWC may be convened in extraordinary session in the event of a major transnational project which does not come under the consultation cases defined above.

Votes during plenary and extraordinary sessions are made by a majority vote of the members.

Regarding the exceptional topic of the revision or termination of the agreement, vote is made by a majority vote of the

b) Comité restreint

Le Comité restreint se réunit une ou deux fois par an. La première réunion se déroulera un mois avant la réunion plénière du CEE prévue, la seconde se tiendra à la demande du Secrétaire du CEE, dans le mois suivant cette demande.

Des réunions exceptionnelles du Comité restreint pourront par ailleurs être organisées par la Direction, en respectant un délai de prévenance de 24h, en cas de dossiers urgents nécessitant d'être portés à la connaissance du CEE.

Ces réunions du Comité restreint se réaliseront en visio-conférence, le cas échéant sur la base d'échange des documents électroniques en amont. Chaque réunion sera assurée en français et anglais, via le recours à un traducteur.

5.5. Ordre du jour

L'Ordre du jour est arrêté conjointement par le Président et le Secrétaire.

A défaut d'accord sur le contenu de l'Ordre du jour, celui-ci est arrêté par le Président.

Si la majorité des membres du CEE formulent une demande d'inscription d'un point à l'Ordre du jour au moins 7 jours avant la constitution de l'ordre du jour, cette demande doit être retenue.

L'Ordre du jour est adressé aux représentants des salariés par voie électronique au minimum 15 jours calendaires avant la date de la réunion.

En cas de réunion pour circonstances

members.

b) The Select Committee

The Select Committee shall meet once or twice a year. The first meeting will take place one month before the plenary meeting of the EWC scheduled, the second will be held at the request of the EWC Secretary, within the month following this request.

Exceptional meetings of the Select Committee may also be organised by the Management, within a 24-hour warning period, in case of urgent cases requiring attention to the EWC.

These meetings of the Select Committee will take place in a video conference, if necessary, on the basis of exchange of electronic documents in advance. Each meeting will be conducted in French and English, with the help a translator.

5.5. Agenda

The agenda is drawn up jointly by the Chairman and the Secretary.

Failing agreement on the content of the agenda, the latter is decided by the Chairman.

If the majority of EWC members submit an application for inclusion of an item on the Agenda at least seven days before the Agenda is drafted, this application must be upheld.

The agenda is sent by mail or email to employee representatives at least 15 calendar days before the date of the

exceptionnelles (telle que définie à l'Article 4.2), l'Ordre du jour est adressé aux représentants des salariés dans les meilleurs délais, et dans tous les cas dans un délai de 7 jours calendaires avant la date de la réunion.

5.6. Documents d'information

Les documents de travail nécessaires à l'information du CEE sont adressés aux représentants des salariés au minimum 7 jours calendaires avant la date de la réunion ordinaire.

En cas de réunion pour circonstances exceptionnelles (tel que définie à l'Article 4.2), les documents de travail sont adressés aux représentants des salariés dans les meilleurs délais, et dans tous les cas dans un délai de 3 jours calendaires avant la date de la réunion.

Ces documents sont établis en anglais.

5.7. Comptes rendus des séances

Un compte-rendu de la séance est établi par le Secrétaire, aidé d'un sténographe engagé par la Direction, qui est ensuite envoyé au Président pour accord. Par la suite, il est envoyé :

- Par la Direction, aux Directeurs Généraux et aux Responsables Ressources Humaines des Etats membres ;
- Par le Secrétaire, aux Représentants du CEE.

Ce compte-rendu a pour objectif de reprendre les principaux éléments des débats, les positions et les avis exprimés par l'ensemble des Parties.

meeting.

In the event of a meeting for exceptional circumstances (as defined in Article 4.2), the agenda is sent to employee representatives as soon as possible and in any case 7 calendar days before the date of the meeting.

5.6. Information documents

Working documents required for the transmission of information to the EWC are sent to employee representatives at least 7 calendar days before the date of the ordinary meeting.

In the event of a meeting for exceptional circumstances (as defined in Article 4.2), the working documents are sent to employee representatives as soon as possible and in any case 3 calendar days before the date of the meeting.

These documents are drawn up in English.

5.7. Reports of meetings

The minutes are written by the Secretary, helped by a stenographer appointed by the Management, and then sent to the Chairman for agreement. Then, it is sent:

- by the Management to the General Managers and to the HR managers of the member states;
- by the Secretary to the EWC representatives.

This report is intended to detail the main elements of the debates as well as the

Ce compte-rendu est rédigé en anglais.

Article VI. MOYENS DE FONCTIONNEMENT

6.1. Temps passé en réunions / Heures de délégation

Est considéré comme du temps de travail, le temps nécessaire passé par les membres du CEE aux réunions plénières du CEE, aux réunions préparatoires, aux réunions extraordinaires et aux réunions du Comité restreint.

6.2. Frais afférents à la tenue des réunions

Les frais d'hébergement afférents aux réunions du CEE ou du Comité restreint, qui pourraient se tenir en présentiel, sont pris en charge par la Direction Générale d'XXXXXXX. Les frais de déplacement restent à la charge des Filiales.

Les frais relatifs à l'hébergement et au déplacement de l'Invité sont pris en charge par la Direction Générale d'XXXXXXX.

En outre, les frais relatifs à la tenue des réunions, tels que frais de traduction, de diffusion des documents de travail en anglais, de procès-verbaux de séance ou encore de location de salle seront à la charge d'XXXXXXX.

6.3. Moyens matériels mis à disposition du CEE

XXXXXXX met à disposition des membres du CEE les moyens matériels nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Les Filiales veillent à ce que les membres du CEE aient à leur disposition un ordinateur équipé d'une caméra, une connexion Internet, un téléphone, une

positions and opinions expressed by all Parties.

This report is written in English.

Article VI. OPERATING MEANS

6.1. Time spent in meetings / Hours of delegation

Needed time spent by members of the EWC in plenary sessions of the EWC, meetings to prepare plenary meetings, extraordinary meetings and meetings of the Select Committee is deemed to be working time.

6.2. Costs relating to holding meetings

Accommodation costs related to EWC or Select Committee meetings, which could be held in person, are covered by XXXXXXX's General Management. Travel costs remain at the expense of the Subsidiaries.

Costs related to the Guest's travel and accommodation are covered by the XXXXXXX's General Management.

In addition, costs related to meetings, such as translation costs, distribution of working documents in English, minutes of the session or room hire will be charged to XXXXXXX.

6.3. Material resources made available to the EWC

XXXXXXX offers EWC members the resources needed to fulfill their missions.

The Subsidiaries ensure that EWC

imprimante et du matériel de bureau.

6.4. Formation

Les nouveaux membres du CEE bénéficient, s'ils le souhaitent et sans perte de salaire, d'une formation sur l'exercice de leurs fonctions représentatives lors de chaque mise en place du CEE.

Ces formations seront mises en place par la Direction et consisteront en une formation introductive au Groupe XXXXXXXX et au rôle d'élus du CEE.

Ces formations seront programmées et organisées par la Direction Générale d'XXXXXXX et par le Comité restreint en ce qui concerne le contenu, la durée (1 à 3 jours) et le choix de l'expert qui animera les formations.

6.5. Interprétariat

Lors de chaque réunion plénière ou extraordinaire du CEE et à la demande des représentants du CEE, des interprètes pourront assurer la traduction des débats et interventions dans les langues parlées par les représentants des salariés au CEE.

6.6. Langue de travail

Les documents de travail sont établis en anglais.

La langue de travail pour les réunions est l'Anglais. Cependant, un service de traduction sera mis en place par la Direction pendant celles-ci, dans le respect de l'article 6.4).

L'Accord est établi en français, langue principale de la société dominante, et en anglais.

members have a computer equipped with a camera, an Internet connection, a telephone, a printer and office equipment.

6.4. Training

New EWC members will have the opportunity to benefit from training concerning the exercise of their representative duties each time the EWC is established, without any loss of pay.

These training sessions will be set up by the Management and will consist in introducing the XXXXXXXX Group and the function of an EWC member.

These training sessions will be scheduled and organized together by XXXXXXXX Management and by the Select Committee regarding the content, the duration (1 to 3 days) and the individuation of the expert who will hold the training sessions.

6.5. Interpreting

At each plenary or extraordinary meeting of the EWC and at the request of representatives of the EWC, interpreters will provide translations of debates and contributions in the languages spoken by the employee representatives on the EWC.

6.6. Working language

The working documents will be written in English.

The meetings will be held in English. However, interpreters will provide translations of debates and contributions, in accordance with the provisions of Article 6.5.

The Agreement is drawn up in French, the

**Article VII. PARTICIPATION DES SALARIES AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION D'XXXXXXX SE**

Les Parties conviennent de maintenir les règles actuellement en vigueur en matière de participation des salariés à l'administration d'XXXXXXX et de se référer aux articles L. 225-27-1 et suivants du code de commerce à cet effet. Le nombre, les modalités de désignation et les pouvoirs des administrateurs représentant les salariés sont fixés par les projets de statuts d'XXXXXXX SE en application des articles L. 225-27-1 et suivants du code de commerce, lesquels statuts attribuent actuellement au comité social et économique d'XXXXXXX SE le droit de désigner un ou deux administrateurs représentant les salariés, en fonction du nombre d'administrateurs au sein du Conseil d'administration d'XXXXXXX SE. Les modalités de participation des salariés au Conseil d'administration d'XXXXXXX SE pourront évoluer dès lors qu'elles restent conformes aux articles L. 225-27-1 et suivants du code de commerce.

Les Parties conviennent que les mandats actuellement en cours des administrateurs représentant les salariés ne sont pas affectés par l'Accord et se poursuivront jusqu'à l'échéance de leur terme et que leur renouvellement sera effectué selon les règles prévues dans les projets de statuts d'XXXXXXX SE.

Article VIII. DISPOSITIONS FINALES

8.1. Entrée en vigueur, durée de l'Accord, articulation avec le comité d'entreprise européen

L'Accord entre en vigueur au jour de l'immatriculation d'XXXXXXX en tant que

main language of the dominant company, and in English.

**Article VII. PARTICIPATION OF THE EMPLOYEES
TO THE BOARD OF XXXXXXX SE**

The Parties agree to continue the rules currently in force relating to the participation of the employees to the administration of XXXXXXX and to refer to articles L. 225-27-1 et seq. of the French commercial code in this respect. The number, the modalities of appointment and the powers of the board members representing the employees are determined in the draft by-laws of XXXXXXX SE in accordance with articles L. 225-27-1 et seq. of the French commercial code, which by-laws currently entitle the social and economic committee of XXXXXXX SE to appoint one or two board members representing the employees, depending on the number of other members of the Board of XXXXXXX SE. The modalities of participation of the employees to the Board of XXXXXXX SE may change provided that they remain compliant with articles L. 225-27-1 et seq. of the French commercial code

The Parties agree that the current offices of the board members representing the employees are not affected by the Agreement and that they will continue until their term and that their renewal will be organized according to the rules set forth in the draft by-laws of XXXXXXX SE.

Article VIII. FINAL PROVISIONS

8.1. Entry into force, duration of the



société européenne auprès de l'autorité compétente. En l'absence d'immatriculation d'XXXXXXX en tant que société européenne, les dispositions de l'Accord seront réputées non-écrites.

L'Accord est conclu pour une durée déterminée de quatre ans décomptée à partir de la première réunion plénière du CEE après l'entrée en vigueur de l'Accord. Après cette durée initiale, sous réserve de l'article 8.3, il sera renouvelable par tacite reconduction par période de quatre ans.

Dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur de l'Accord, la Direction mettra en œuvre les procédures nécessaires aux fins de l'élection ou de la désignation des représentants des salariés au CEE conformément à l'article 3.2 ci-dessus. Les mandats desdits représentants prendront effet à compter de la première réunion plénière du CEE après l'entrée en vigueur de l'Accord, laquelle mettra un terme aux mandats actuels des représentants des salariés au comité d'entreprise européen institué en vertu de l'accord du 17 septembre 2014. Jusqu'à cette même date, le comité d'entreprise européen sera maintenu et continuera à fonctionner normalement. A la date de la première réunion plénière du CEE après l'entrée en vigueur de l'Accord, l'accord du 17 septembre 2014 relatif au comité d'entreprise européen prendra fin de plein droit et le comité d'entreprise européen sera dissout.

A compter de la signature de l'Accord, le GSN cesse d'exister et les mandats des membres du GSN prennent fin.

8.2. Révision de l'Accord

L'Accord pourra être révisé notamment si une adaptation s'avère nécessaire du fait des évolutions du contexte légal ou réglementaire.

Agreement, articulation with the European works council

The Agreement shall enter into force on the date on which XXXXXXX shall be registered as a European company with the competent authority. In absence of registration of XXXXXXX as a European company, this Agreement shall be deemed void and of no effect.

The Agreement is entered into for a four-year term as from the first plenary meeting of the EWC after the entry into force of the Agreement. After this initial duration, subject to the provision of article 8.3, the Agreement will be renewable tacitly by four-year periods.

Within three months from the entry into force of the Agreement, the Management shall complete the necessary procedures for the election or the appointment of the EWC members representing the employees in accordance with article 3.2 above. The offices of the EWC members representing the employees shall start with the first plenary meeting of the EWC after the entry into force of the Agreement at which point the offices of the employees representatives at the European works council established by the agreement of 17 September 2014 will terminate. Until this date, the European works council will be maintained and will continue normally. At the date of the first plenary meeting of the EWC after the entry into force of the Agreement, the 17 September 2014 agreement relating to the European works council will automatically terminate and the European works council will be dissolved.

A from the signature of the Agreement, the SNB ceases to exist and the offices of the SNB members are terminated.

8.2. Revision of the Agreement

La demande de révision ne pourra être faite que par le Président ou suite à la demande de la majorité des membres du CEE représentant les salariés.

Cet accord de révision sera discuté en séance plénière.

8.3. Dénonciation de l'Accord

La dénonciation de l'Accord pourra être réalisée par la Direction ou à la suite de la demande de la majorité des représentants des salariés au CEE, à tout moment, sous réserve de respecter un préavis de quatre mois, par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à chacune des Parties signataires du présent accord.

Les membres du CEE seront alors convoqués au cours du délai de préavis par le Président du CEE afin de conclure un nouvel accord.

Si au terme du délai de préavis de quatre mois, aucun accord n'a été conclu entre XXXXXXXX et la majorité des représentants des salariés au CEE, les effets du présent accord pourront être prorogés pour une durée maximale de 12 mois si les Parties ne s'y opposent pas.

8.4. Droit applicable

Le siège social d'XXXXXXX étant basé en France, le présent accord est régi par le Droit français.

8.5. Notification et formalités de dépôt

L'Accord sera rédigé en français et traduit en anglais pour diffusion, seule la version française faisant foi entre les Parties.

La version française sera déposée sur la

The Agreement may be revised, particularly if such an adaptation is necessary because of changes in the legal or regulatory environment.

The application for revision may be made by the President or at the request of the majority of EWC members representing employees.

This revised agreement will be discussed in plenary session.

8.3. Termination of the Agreement

The Agreement may be terminated by Management or further to the request of the majority of the employee representatives on the EWC, at any time, subject to compliance with a notice period of four months by sending a registered letter with acknowledgment of receipt to each of the Parties who are signatories hereto.

EWC members will then be convened during the period of notice by the President of the EWC in order to conclude a new agreement.

If at the end of the notice period of four months, no agreement has been reached between XXXXXXXX and the majority of the employee representatives on the EWC, the effects of this Agreement may be extended for a maximum period of 12 months if the parties are not opposed thereto.

8.4. Applicable law

The XXXXXXXX head office being based in France, this Agreement is governed by French Law.

8.5. Notification and filing formalities

plateforme Téléaccords et au greffe du Conseil de prud'hommes de Boulogne-Billancourt.

Fait à **Issy-les-Moulineaux**, le 23 MARS 2021.

**Pour la direction du groupe XXXXXXXX :
J ABCDE**

**Pour le Groupe Spécial de Négociation
représentant les salariés des sociétés du
Groupe**

- D H, représentant au GSN pour le Siège du Groupe (XXXXXXX), YYYY et ZZZ France
- P P, représentant au GSN pour l'Autriche (XXXXXXX Austria)
- E D, représentant au GSN pour la Belgique (XXXXXXX Belgium)
- T O, représentant au GSN pour la Bulgarie (XXXXXXX Bulgaria et ZZZ Bulgaria)
- L L, représentant au GSN pour la République Tchèque (XXXXXXX CZ et ZZZ CZ)
- O C, représentant au GSN pour le Danemark (AAAA Denmark)
- V T, représentant au GSN pour l'Estonie (ZZZ Estonia)
- J W, représentant au GSN pour la Finlande (XXXXXXX Finland)
- P P, représentant au GSN pour la France (XXXXXXX France)

The Agreement shall be written in French and translated into English for distribution, only the French version being authoritative between the Parties.

The French version will be dropped on the Téléaccords platform and at the registry of the French Labor Council of Boulogne-Billancourt.

Drawn up in **Issy-les-Moulineaux**, on **xxxxxxx**, 2021.

**For the Management of the XXXXXXXX Group:
J ABCDE**

**For the Special Negotiating Group representing
employees of Group companies**

- E L, représentant au GSN pour la France (EEEEEE France)
- J B, représentant au GSN pour la France (EEEEEE France)
- C K, représentant au GSN pour l'Allemagne, absente, dûment représentée par Joachim P (ZZZ Germany)
- M O, représentant au GSN pour l'Allemagne (XXXXXXXXX Deutschland)
- S M, représentant au GSN pour la Grèce (XXXXXXXXX Greece)
- N P, représentant au GSN pour la Hongrie (XXXXXXXX, ZZZ Hungary et WWWW Hungary)
- De S, représentant au GSN pour l'Italie (XXXXXXXXX Italia, ZZZ, BBBB) (Note: BBBB in original)
- S C, représentant au GSN pour l'Italie (XXXXXXXXX Italia, ZZZ, BBBB) (Note: BBBB in original)
- Z K, représentant au GSN pour la Lituanie (ZZZ Lituania et AAAA Lituania)
- F T, représentant au GSN pour le Luxembourg (XXXXXXXXX Luxembourg)
- J B, représentant au GSN pour les Pays-Bas (ZZZ Netherlands)
- G B, représentant au GSN pour la Pologne (XXXXXXXXX Poland, ZZZ Poland et AAAA Poland)
- E V, représentant au GSN pour le Portugal (XXXXXXXXX Portugal)



- G T, représentant au GSN pour la Roumanie (XXXXXXXX Romania, ZZZ Romania et AAAA Romania)
- M H, représentant au GSN pour la Slovaquie (XXXXXXXX Slovakia et ZZZ Slovakia)
- V P, représentant au GSN pour l'Espagne (XXXXXXXX Spain et ZZZ Spain)
- V L, représentant au GSN pour la Suède (XXXXXXXX Sweden)

Annexe 1 : Liste des pays entrant dans le champ d'application territorial de l'Accord (effectifs au 30 novembre 2020)

Appendix 1: list of countries within the territorial scope of the Agreement (effective on November 30, 2020)

Country	Legal Entities	Workforce	% total Workforce	Nbr of elected representatives
AUSTRIA		29	0.71%	1
BELGIUM		173	4.22%	1
BULGARIA		54	1.32%	1
CZECH REPUBLIC		174	4.24%	1
DENMARK		33	0.80%	1
ESTONIA		6	0.15%	1
FINLAND		59	1.44%	1
FRANCE		1454	35.44%	4
GERMANY		548	13.36%	2
GREECE		75	1.83%	1
HUNGARY		52	1.27%	1
ITALY		531	12.94%	2
LITHUANIA		100	2.44%	1
LUXEMBOURG		3	0.07%	1
THE NETHERLANDS		11	0.27%	1
POLAND		148	3.61%	1
PORTUGAL		65	1.58%	1
ROMANIA		256	6.24%	1
SLOVAKIA		118	2.88%	1
SPAIN		157	3.83%	1
SWEDEN		57	1.39%	1
TOTAL		4 103	100%	26